**6247**

**PROJET DE LOI**

**portant fusion des communes de Consthum, de Hoscheid et de Hosingen**

Le projet de loi 6247 a pour objet la fusion des communes de Consthum, Hoscheid et Hosingen. La nouvelle commune portera le nom de "Commune du Parc Hosingen".

Depuis l’année 1975, les communes de Consthum et de Hosingen collaborent étroitement au niveau de l’organisation de l’éducation préscolaire. Les communes de Hoscheid et de Hosingen ont créé en 1984 un syndicat intercommunal pour la création et l’exploitation d’un hall sportif au site „Parc Hosingen“. En 1990, elles y furent rejointes par les communes de Consthum et de Putscheid. Trois années plus tard, les quatre communes syndiquées ont pris la décision de créer et d’exploiter un centre scolaire et sportif sur le site „Parc Hosingen“. Aujourd’hui, les communes de Consthum, de Hoscheid, de Hosingen et de Putscheid collaborent étroitement dans le cadre du syndicat intercommunal SISPOLO dans les domaines de l’enseignement fondamental, de l’accueil des enfants, de l’accueil des personnes âgées, de l’organisation d’un service de repas sur roues, dans l’organisation d’une école de musique et dans la gestion du site Parc Hosingen. La collaboration pleinement réussie au niveau du syndicat SISPOLO a incité les communes de Consthum et de Hosingen à envisager une coopération plus approfondie dans d’autres domaines et à mettre leurs efforts en commun pour réaliser d’autres projets ambitieux, mais difficiles à mettre en œuvre par une seule commune de petite taille.

Depuis l’année 2004, des discussions concrètes ont été menées autour d’une fusion des communes de Consthum et de Hosingen après que le projet de fusion des quatre communes composant le syndicat SISPOLO a dû être abandonné vu les réticences des communes de Hoscheid et de Putscheid à s’engager sur cette voie. Dans la suite des propositions gouvernementales de 2008 pour une nouvelle cartographie communale et dans un contexte financier peu favorable, le conseil communal de Hoscheid s’est résolu à se joindre au projet de fusion entamé par les communes de Consthum et de Hosingen par une délibération du 4 mai 2009. Le 4 juillet 2010, un référendum organisé dans les trois communes a recueilli l’approbation majoritaire de la population quant à leur projet de fusion à la suite des élections communales d’oc­tobre 2011. Suite à cette approbation, les conseils communaux de Consthum, de Hoscheid et de Hosingen se sont prononcés à titre définitif en faveur de la fusion des trois collectivités locales par leurs délibérations concordantes intervenues respectivement les 20, 14 et 27 juillet 2010.

La fusion entre les trois communes est censée devenir effective au 1er janvier 2012.